

DOSSIER DE PRESSE



MUSÉE DE L'ARCHERIE
ET DU VALOIS

Traditions d'archers

EXPOSITION
DU 30 MARS AU
28 JUILLET 2013

Musée de l'archerie et du Valois
Rue Gustave Chopinet, 60800 Crépy-en-Valois
www.musee-archerie-valois.fr

 **CRÉPY-en-VALOIS**
MODERNITÉ & TRADITION



INFORMATIONS PRATIQUES

Exposition Traditions d'archers - Du 30 mars au 28 juillet 2013

Musée de l'archerie et du Valois

Rue Gustave Chopinet
60800 – Crépy-en-Valois
Tél. 03 44 59 21 97
musee@crepyenvalois.fr

Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 14 h à 18 h.

Fermé le 1^{er} mai

Tarifs :

Plein tarif : 4€

Tarif réduit : 3€

Gratuit pour les moins de 26 ans

COMMUNICATION

Contact presse :

Jessica Fouquet - Direction de la communication : 03 44 59 44 44

Contact exposition :

Sandra Camino – Musée de l'archerie et du Valois : 03 44 59 21 97

Couverture : ©Rhinocérose / Musée de l'archerie et du Valois

Création graphique : Rhinocérose

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES	2
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	4
1 – Les archers du Moyen Âge	5
2 – La vie des Compagnies d’arc	7
3 – Le beursault	9
4 – L’abat l’oiseau ou le tir du Roy.....	10
5 – Le bouquet provincial, fête traditionnelle des compagnies d’arc.....	11
6 – Le tir à la perche, tradition des Flandres.....	13
7- Le tir aux marques anglo-saxon.....	14
VISUELS ET LÉGENDES	15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Musée de l'archerie et du Valois inaugure l'exposition « Traditions d'archers »

Après plusieurs mois de fermeture hivernale, le Musée de l'archerie et du Valois ouvre à nouveau ses portes au public le samedi 30 mars 2013 à 14h et inaugure à cette occasion l'exposition « Traditions d'archers », programmée jusqu'au dimanche 28 juillet 2013, lors d'un vernissage ouvert à tous.

L'archerie traditionnelle a toujours occupé une place prédominante dans les collections du musée, depuis sa création en 1949 par Roger Scart, archer et passionné par le patrimoine de sa région, le Valois.

Cette exposition, centrée sur le tir à l'arc traditionnel, ses symboles et sa pratique depuis le Moyen Âge, revient sur un patrimoine encore vivace en Picardie, au nord de la France, en Belgique et même en Angleterre. L'occasion pour le musée de faire (re) découvrir les particularismes et les points communs de ces pratiques régionales, mais surtout de réaffirmer son statut, en tant qu'unique « musée de France » consacré à de telles collections.

La thématique de cette exposition fait écho à l'actualité : le bouquet provincial de Compiègne le 12 mai prochain, l'exposition qu'à cette occasion le musée de Crépy-en-Valois et le musée Vivenel inaugurent (11 mai – 30 juin 2013). Prolongeant ces initiatives, le musée s'est pleinement engagé dans le soutien du projet de reconnaissance des bouquets provinciaux au titre de patrimoine immatériel auprès de l'UNESCO, en intégrant le comité de pilotage de ce projet.

A l'instar de toutes traditions vivantes, celles de l'archerie évoluent constamment afin de s'adapter aux changements de société, si bien qu'il existe parfois quelques variantes dans les pratiques. Bien que nécessairement généraliste, la présente exposition du musée de l'archerie et du Valois est aussi un hommage à cette diversité et aux traditions qui l'ont fait naître, il y a aujourd'hui soixante-quatre ans.

Musée de l'archerie et du Valois – Rue Gustave Chopinet – 60800 Crépy-en-Valois

Exposition organisée par la ville de Crépy-en-Valois, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, de la Drac Picardie, de la Région Picardie, du Conseil général de l'Oise et de la Communauté de communes du Pays de Valois.

En partenariat avec l'association des Amis du musée de l'archerie et du Valois.

Commissariat : Marion Roux-Durand, directrice du musée de l'archerie et du Valois, assistée par Sandra Camino.

PARCOURS DE L'EXPOSITION

1 – Les archers du Moyen Âge

Des milices civiles...

C'est au Moyen Âge qu'apparaissent les premiers corps d'armée constitués uniquement d'archers : afin de mieux se défendre, de nombreuses villes se dotèrent dès la fin du XIV^{ème} siècle de milices d'archers chargées de maintenir l'ordre et de garder les remparts. Dans les provinces de l'actuel nord de la France, ces groupes constitués essentiellement de bourgeois, se regroupèrent sous le nom de guildes. Ces confréries bénéficiaient de privilèges en contrepartie de leur dévouement, à charge pour elles de s'exercer continuellement au maniement de l'arc, puis de l'arquebuse.

...aux francs-archers

Les combats menés lors de la guerre de Cent ans (1337-1453) ont profondément marqué les souverains français en pointant la fragilité des troupes traditionnellement constituées du ban et de l'arrière-ban, c'est-à-dire des vassaux. Cette obligation de service au souverain n'étant que de quarante jours, ce dernier, s'il voulait poursuivre la guerre, était alors obligé de recruter des compagnies de mercenaires, forts coûteux et versatiles. Les célèbres défaites de Crécy (26 août 1346) et d'Azincourt (25 octobre 1415) soulignèrent également la supériorité des troupes d'archerie anglaises face à une chevalerie française inadaptée à ce nouveau type de combat.

Par l'ordonnance publiée le 28 avril 1448 à Montils-lès-Tours, Charles VII crée le corps des francs-archers. Cette première troupe d'infanterie était recrutée en marge du service militaire féodal. Les francs-archers, levés sur la base théorique d'un homme pour quatre-vingts « feux » (équivalent de nos foyers fiscaux) dans les paroisses, devaient se tenir prêts à répondre à toute convocation. De plus, ils étaient responsables de l'entretien de l'armement et de l'équipement (arc ou arbalète, épée, dague, jaque et salade) que leur fournissait la paroisse et étaient exempts (« francs ») de la taille, d'où leur nom.

Archer vs chevalier

Les archers intégrèrent très tardivement les troupes de l'armée royale française. Cela s'explique, on l'a vu, par l'absence traditionnelle de corps de combat permanents mais aussi par la grande réticence de la noblesse française. En effet, les chevaliers voyaient d'un très mauvais œil

l'apparition de combattants directement rémunérés par la Couronne. Les pratiques de ces nouveaux guerriers entraient de plus en contradiction avec le code d'honneur de la chevalerie. Ce mépris pour les combattants à pied et maniant les armes de jet perdura longtemps malgré l'efficacité avérée de ces nouvelles méthodes de combat. L'existence des francs-archers fut toutefois courte, à peine cinquante ans, car l'arc fut bientôt remplacé par un concurrent redoutable : l'arme à feu.

L'équipement de l'archer

En plus de son arc et de ses flèches, l'archer du Moyen Âge revêt une panoplie caractéristique qui le distingue du chevalier en heaume et en armure.

La brigandine : recouvrant le torse de l'archer, la brigandine est un équipement constitué de plaques rivetées sur du cuir ou du tissu épais. Plus légère que l'armure en métal, elle est également beaucoup moins chère : pour cette raison, elle devint une protection très courante dès le début du XV^{ème} siècle. Elle fut essentiellement portée par les troupes à pied, et notamment les archers qui étaient protégés tout en demeurant libres de leurs mouvements.

Le mot « brigandine » est à l'origine des termes de « brigade » mais aussi de « brigand ». En effet, les troupes d'archers désœuvrées pendant les périodes de trêves hivernales erraient dans les provinces et attaquaient les voyageurs pour survivre. On les identifiait alors à leur équipement.

La salade : en usage chez les cavaliers comme chez les fantassins, la salade est un casque très utilisée durant le XV^{ème} siècle. Ce terme est un dérivé du latin signifiant « coupole », en référence à sa forme ronde. Il existe plusieurs formes de salades, certaines possédant une visière et un protège-nuque assez long.



2 – La vie des Compagnies d'arc

Origine des compagnies

Avec l'apparition des armes à feu, les francs-archers furent peu à peu remplacés par des troupes d'arquebusiers jugées plus efficaces, et les compagnies de tir à l'arc devinrent progressivement des sociétés de loisir régies néanmoins par des statuts et des règlements très précis. L'origine de tels règlements remonterait à Louis VI dit le Gros, qui aurait codifié la pratique puis par Louis IX dit Saint Louis dont l'ordonnance de 1260 qualifie le tir à l'arc de « noble exercice ». Cependant, c'est Henri-Charles Arnauld de Pomponne (1669-1756), ambassadeur, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres mais surtout abbé de l'abbaye royale de Saint-Médard de Soissons et fondateur de la compagnie d'arc de Nogent-sur-Marne, qui codifia les règlements de la chevalerie d'arc. Son ouvrage, *Statuts et règlements généraux pour toutes les compagnies du noble jeu de l'arc et confréries de Saint-Sébastien dans le royaume de France* (1748) est aujourd'hui encore considéré comme une référence.

Les compagnies d'arc furent, comme toutes les associations, abolies lors de la Révolution française. Certaines d'entre elles, en particulier dans le Nord, se reformèrent dès 1797 et reprurent leurs anciens statuts, sans toutefois bénéficier des mêmes privilèges. La pratique du tir à l'arc ne cessa dès lors de se développer jusqu'à la création de **la Fédération Française de Tir à l'Arc en 1928**.



Un fonctionnement hiérarchisé



Les compagnies d'arc répondent à une organisation bien définie et hiérarchisée. Afin que chacun puisse les identifier, les attributions de chaque membre sont symbolisées, à l'exemple des écharpes dont les différentes couleurs caractérisent leurs porteurs : le capitaine de la compagnie porte ainsi une écharpe bleue, le roi une rouge, l'empereur quant à lui en revêt une de couleur verte et le connétable est vêtu d'une écharpe violette. D'autres principes tels que certains éléments de langage, et notamment le salut, distinguent les archers des chevaliers d'arc. Ces derniers prêtent serment et s'engagent

moralement à respecter un certain nombre de valeurs. Par ailleurs, ils œuvrent afin que les traditions se transmettent aux générations futures.

Symboles et signes de reconnaissance

Il existe de nombreux symboles qui, au sein de la compagnie, permettent de reconnaître le rôle de chacun de ses membres. En plus de ces attributs, chaque compagnie se dote d'un blason, d'une mascotte, autant de signes d'identification et de ralliement. En outre, les archers se plaisent depuis fort longtemps à s'attribuer des sobriquets humoristiques, souvent issus d'anecdotes cocasses faisant référence à l'histoire de ladite compagnie. Les archers de Compiègne sont ainsi appelés les Dormeurs, ceux de Meaux les Miauleux, ceux de Pontoise les Usuriers...

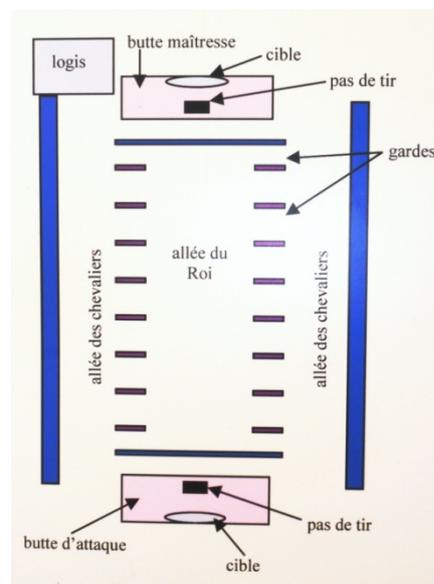
3 – Le beursault

Le tir beursault est une tradition essentiellement présente dans les régions Picardie et Ile-de-France. Cependant, sa pratique s'étend jusqu'aux lisières de la Champagne et a essaimé dans les différentes régions de France.

L'origine du mot « beursault »

Plusieurs explications sont en général avancées pour identifier l'origine de ce terme très spécialisé. Pour certains, le beursault serait un dérivé du mot « berceau » désignant la butte de verdure d'un jeu d'arc. Par extension, cela ferait référence aux archers du Moyen Âge qui, s'entraînant souvent dans les douves des châteaux, tiraient d'une butte de verdure à l'autre. Pour d'autres, « beursault » serait une traduction du mot latin « bersarii » désignant les officiers de vénerie du temps de l'empereur Charlemagne. Autre possibilité, le terme de beursault évoquerait l'ancien français « bersail » signifiant but ou cible du tireur et ayant également donné « bersailler » ou « bercer », synonymes de bander ou tirer son arc.

Le beursault se pratique dans un jeu d'arc. Cet espace est avant tout un lieu d'apprentissage et d'entraînement au tir, mais c'est aussi le lieu où les archers se livrent à des concours amicaux. Le jardin d'arc comporte deux parties distinctes : le logis et le jeu d'arc lui-même (ou beursault). Le logis est la maison des archers, l'endroit où se réunissent les membres de la Compagnie. De nombreuses règles, parfois implicites, régissent le comportement des archers, dépassant ainsi la simple réglementation sportive. Ce code de conduite a pour objet la sécurité et la courtoisie qui sont de rigueur sur un jeu d'arc. Par exemple, il est interdit aux archers d'entrer dans une salle de garde (logis) avec un arc bandé sans en demander la permission.



En plus de ces règles traditionnelles, chaque compagnie est libre d'établir son propre règlement intérieur, mentionnant notamment les fautes qui méritent un passage au tronc (une amende).

4 – L’abat l’oiseau ou le tir du Roy

Il s’agit ici d’un focus sur une pratique particulière, partagée par les archers de beursault comme par les archers du tir à la perche qui nomment cet évènement le tir au papeguay.



Ce concours annuel se joue au sein de chaque compagnie, traditionnellement le premier dimanche de mai, et permet de désigner le meilleur tireur de l’année, appelé Roi. Les participants tirent tour à tour sur un oiseau en bois qui est placé soit sur une perche d’une trentaine de mètres de haut, soit sur une cible à une distance de 50 mètres. Le Roi de l’année précédente, qui a confectionné l’oiseau dont on va se servir, tire en premier. Vient ensuite le capitaine. Les autres archers tirent à leur tour, souvent dans l’ordre d’un tirage au sort.

La première personne à atteindre l’oiseau est déclaré Roi ou Reine de l’année, à condition que le volatile soit « mortellement touché », c’est-à-dire qu’il soit marqué par l’impact de la flèche. Il en va de même pour la catégorie « junior » qui concourt pour le titre de roitelet. Le vainqueur reçoit alors une écharpe rouge portant la mention de son titre et de l’année de son règne. Il peut alors participer au tir du Roi départemental et même national. Si la même personne remporte l’épreuve trois années consécutives, elle est alors nommée Empereur, et gardera ce titre et ses prérogatives toute sa vie.

Si par malheur, l’oiseau n’est pas abattu, l’épreuve est reconduite le dimanche suivant. Si une fois de plus, personne ne réussit l’exploit, la tradition veut que l’on fasse appel à une compagnie d’arc voisine pour abattre l’oiseau, ce qui constitue un terrible déshonneur pour la compagnie.

5 – Le bouquet provincial, fête traditionnelle des compagnies d’arc

Le bouquet provincial est une tradition très ancrée en Picardie, en Ile-de-France et en Champagne, d’autant que pour ces ligues du nord de la France, la participation au bouquet est obligatoire afin d’intégrer le Championnat de France de tir Beursault reconnu par la Fédération Française de Tir à l’Arc (FFTA). Il s’agit d’une fête très populaire qui se déroule en extérieur : tous les habitants et commerçants y participent, notamment en décorant les rues, les maisons et les monuments de la ville. Le terme de bouquet provincial renvoie aussi à un évènement qui se déroule sur plusieurs mois : débutant par une grande fête un dimanche du mois de mai, il se poursuit par un concours de tir organisé par la compagnie d’arc qui reçoit toutes les fins de semaine les autres compagnies participantes.

Une tradition qui évolue

Les bouquets provinciaux étaient à l’origine organisés au sein d’une ronde, c’est-à-dire une trentaine de compagnies d’arc géographiquement voisines. Le principe était que chacune puisse se rendre à la fête en moins d’une journée de marche. Un bouquet peut également connaître des variantes : il peut être « ouvert » ou dit « fermé », c’est-à-dire réservé aux compagnies d’une même ronde. De même, il peut être de moindre ampleur : c’est ce qu’on appelle les fleurs cantonales. Actuellement, l’importante organisation que cet évènement nécessite tend à limiter le nombre de ces manifestations : il s’en ouvre en général une fois par an et en un seul lieu. Le bouquet est ainsi ouvert à l’ensemble des compagnies d’arc françaises et peut regrouper jusqu’à 4000 archers.

Un déroulement bien codifié

Le défilé du bouquet provincial rappelle inévitablement les parades militaires de l’Ancien Régime et le concours, les tournois qui permettaient aux guerriers de s’entraîner et de se mesurer les uns aux autres dans les temps de paix. Il en résulte aujourd’hui une organisation spécifique et un déroulement bien codifié. Le jour de la parade, les compagnies doivent présenter leur drapeau afin de retirer un numéro d’ordre dans le défilé.



Ce numéro a son importance car il permet de départager d’éventuelles égalités lors des tirs. En tête de la procession, des jeunes filles en blanc portent le vase du bouquet qui se transmet de la compagnie organisatrice l’année passée à la compagnie de l’année. Le défilé se termine par une messe célébrée en l’honneur des archers, à laquelle le porte-drapeau doit impérativement assister.

Dès le lendemain débute le Grand prix qui dure jusqu'à ce que chaque compagnie ait pu se rendre dans le jeu d'arc de la compagnie organisatrice. Une fois le classement établi, de nombreux prix sont remis dont un vase de Sèvres traditionnellement offert par le Président de la République à la plus belle flèche. Certains prix, comme les assiettes en faïence, sont depuis devenus des souvenirs édités à l'occasion de chaque bouquet.



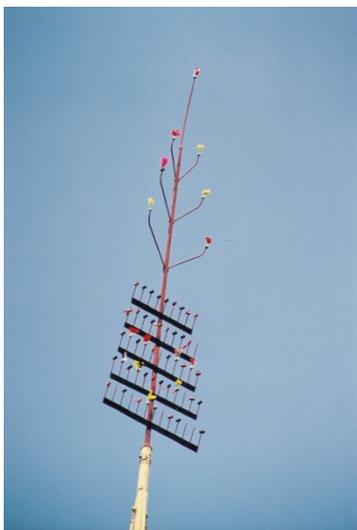
Le terme de « bouquet » désigne à la fois le jour de la fête, la saison de tir, mais également ce type de sculpture en bois. Ces objets, qui témoignent bien souvent du grand savoir-faire d'artisans locaux, commémore l'évènement : il est « remis » au grand vainqueur du concours de tir, ou à la ville organisatrice. Le musée de l'archerie et du Valois en conserve beaucoup.

6 – Le tir à la perche, tradition des Flandres

Certaines sources font remonter la pratique du tir à la perche, connu aussi sous le nom de *jeu du papeguay*, à des origines antiques dont l'*Illiade* d'Homère et l'*Enéide* de Virgile seraient les témoins. L'absence de certitude nous engage à la prudence bien que cet usage soit certainement fort ancien. La chasse à l'arc et la guerre sont une origine plus probable des techniques et des gestes qui se perpétuent aujourd'hui encore. C'est au Moyen Âge que la pratique se serait « institutionnalisée » : afin de mieux se défendre, de nombreuses villes se dotèrent dès la fin du XIV^{ème} siècle de milices d'archers chargées de maintenir l'ordre et de garder les remparts. Dans les provinces de l'actuel nord de la France, ces groupes constitués essentiellement de bourgeois, se regroupèrent sous le nom de guildes. Ces confréries bénéficiaient de privilèges en contrepartie de leur dévouement, à charge pour elles de s'exercer continuellement au maniement de l'arc, puis de l'arquebuse. La Révolution française a dissout ces corporations qui se reconstituèrent dès le XIX^{ème} siècle sous la forme d'associations sportives telles que nous les connaissons actuellement.



Principe du tir



Les oiseaux, de petits cylindres ornés de plumes multicolores, surmontent les branches d'une perche, haute d'une trentaine de mètres. L'archer, grâce à une flèche munie à son extrémité d'un maquet, tente de faire tomber ces oiseaux le plus rapidement possible. Le corps totalement basculé vers l'arrière, il pratique un tir instinctif, c'est-à-dire sans l'aide de viseur ou de tout autre accessoire. Il existe une hiérarchie des oiseaux en fonction de leur position mais aussi de leur couleur. Les plus hauts perchés, les Honneurs, rapportent le plus de points.

Le plus habile mais aussi le plus chanceux des archers pourra devenir Roi. Il lui faudra, lors d'un tir spécial organisé fin avril, atteindre le « Papegai » ou « Honneur », c'est-à-dire l'oiseau solitaire au sommet de la perche. Cette dernière tradition est très proche de celle de l'abat l'oiseau pratiqué par les compagnies d'arc de Picardie. De même, l'ensemble des archers européens, malgré des pratiques de tir différentes, commémorent la Saint-Sébastien en l'honneur de leur saint patron.

7- Le tir aux marques anglo-saxon

La discipline du tir aux marques

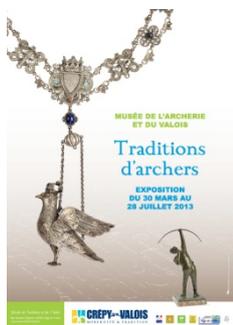
Cette discipline particulière est un parcours conduisant les archers de marque en marque, suivant le même exemple que le golf. Ces marques sont constituées de piquets supportant des figures peintes représentant des animaux, un arbre, un guerrier...Trois flèches sont tirées à chaque étape, la plus proche de la marque inscrivant le plus de points. La gestuelle du tir aux marques est particulière puisque le tir pratiqué est dit « en cloche » : les flèches ont une portée allant de 70 à près de 250 mètres. Cette pratique très ancienne est originaire d'Angleterre. Nécessitant de larges étendues, le tir aux marques se pratique en général sur les vastes domaines des châteaux. Cette discipline répond elle aussi à des règles spécifiques : seul l'arc traditionnel anglais, le *longbow*, est utilisé, ainsi que des flèches de bois.

Le tir aux marques est souvent qualifié de tir d'artillerie : en effet, plutôt que de privilégier une cible individuelle, les archers anglais avaient coutume de s'aligner afin de couvrir une zone de tir, selon la tactique dite du tir de barrage, qui fut déterminante lors des batailles de Crécy (1346) et d'Azincourt (1415).

Le longbow

Le *longbow* est parfois aussi appelé long arc anglais ou arc droit, car il se caractérise effectivement par ses dimensions approchant les deux mètres de long. Il s'agit d'un arc très puissant, confectionné en Angleterre dès l'époque médiévale, utilisé à la fois pour la chasse et pour la guerre. Il s'agit d'un arc dit « simple », car façonné dans une seule pièce de bois, en général en if, qui est un matériau reconnu pour sa puissance mais aussi sa souplesse. D'autres bois peuvent être utilisés mais l'efficacité de l'arc est alors moindre. La section du *longbow* est en forme de D, ce qui le distingue d'un autre arc anglais, de section plate, le *flatbow*.

VISUELS ET LÉGENDES



Affiche de l'exposition

©Rhinocérose / Musée de l'archerie et du Valois

Page de garde



Brigandine médiévale, dépôt du musée de l'armée

© Musée de l'archerie et du Valois

Page 6



Collier de roi en argent, XVIIe siècle, dépôt Scart

© Musée de l'archerie et du Valois

Page de garde



Registre manuscrit de la compagnie de Fresnoy-le-Grand, XVIII^{ème}-
XX^{ème} siècles, collection du musée

© Musée de l'archerie et du Valois

Page 7



Le tireur à l'arc, statuette en bronze, 1930, collection du musée

© Musée de l'archerie et du Valois

Page de garde + page 12



Figurine d'abat l'oiseau, collection du musée

© Musée de l'archerie et du Valois

Page 14



Portrait de Roger Scart, collection du musée

© Musée de l'archerie et du Valois

Page 14

VISUELS

Conditions d'utilisation des visuels presse de l'exposition « Traditions d'archers », 30 mars – 28 juillet 2013

L'utilisation de ces visuels de presse dans un autre cadre que la promotion de l'exposition *Traditions d'archers* est soumise à autorisation. Toute utilisation et archivage au-delà du 28 juillet 2013 sont interdits.

AVERTISSEMENT

Les visuels sont soumis aux dispositions du Code de Propriété Intellectuelle. La transmission d'images ne constitue d'aucune façon une cession des droits d'exploitation. L'éditeur du contenu est seul responsable de l'utilisation faite par lui desdits visuels.

Exposition organisée par la Ville de Crépy-en-Valois



En partenariat avec l'association des Amis du musée de l'archerie et du Valois

